

## Terres agricoles, gare au principe du gruyère!



**Louise-Maude Rioux Soucy**

3 octobre 2023 **Éditorial**  
Éditoriaux

On ne compte plus les exemples désastreux de bâtiments patrimoniaux protégés abandonnés à leur sort jusqu'à tomber en ruine. À la faveur de la consultation nationale sur la protection du territoire agricole, on découvre ces jours-ci que le sort de nos terres cultivables protégées n'est guère plus enviable. Au point qu'il est pertinent de se demander ce que vaut la protection étatique contre des maux ordinaires comme l'appât du gain, le pragmatisme coutumier ou le désengagement résigné.

Il n'y a rien de tel qu'une image pour forcer à ouvrir les yeux. En 25 ans, le gouvernement a sciemment détourné de leur vocation première l'équivalent de 1800 terrains de football (plus de 1100 hectares) de terres cultivables, lisait-on lundi dans ([https://www.ledevoir.com/societe/799166/agriculture-plus-1100-hectares-detournes-vocation?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/societe/799166/agriculture-plus-1100-hectares-detournes-vocation?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) *Le Devoir* ([https://www.ledevoir.com/societe/799166/agriculture-plus-1100-hectares-detournes-vocation?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/societe/799166/agriculture-plus-1100-hectares-detournes-vocation?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)). Ceux-ci ont été arrachés au patrimoine collectif en dépit d'avis contraires de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). En matière d'exemplarité gouvernementale, on repassera.

Prises isolément, ces ponctions peuvent paraître bénignes. Mais il faut savoir que notre territoire aux mille richesses n'en demeure pas moins fragile sur le plan agricole. La zone cultivable ne compte que pour 4,7 % de tous les kilomètres qui se déroulent à nos pieds. Et encore, cette portion ne dépasse pas les 2 % si on s'en tient strictement à la portion cultivée ou en pâturage. Pire, parmi ces sols, moins du tiers présente un fort potentiel pour tous les types de culture. Cela fait un bien petit garde-manger.

Alors que les changements climatiques ([https://www.ledevoir.com/changements-climatiques?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/changements-climatiques?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) menacent les équilibres alimentaires partout sur la planète, cette légèreté à l'égard de notre patrimoine cultivable paraît mal avisée. Encore plus quand on sait que la CPTAQ a souvent elle-même eu la main légère quand il s'est agi de « dézoner » des zones protégées. Notre chien de garde a reçu et traité pas moins de 38 000 demandes en ce sens entre 1998 et 2022 ([https://www.ledevoir.com/politique/quebec/793379/quebec-va-rouvrir-la-loi-sur-la-protection-du-territoire-agricole?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/793379/quebec-va-rouvrir-la-loi-sur-la-protection-du-territoire-agricole?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) ; il a donné sa bénédiction aux trois quarts. Autre chiffre éclairant : entre 2006 et 2021, 63 000 hectares de terres ont cessé d'être cultivés, soit plus que la taille de l'île de Montréal.

Ce sont ces chiffres qu'il faut garder en tête quand on nous dit que, sur papier, la zone agricole protégée totale a peu bougé. C'est vrai, mais cette zone s'est aussi dans les faits appauvrie, notamment en raison d'une modification législative de 2021 qui permet d'en grignoter des parcelles pour les compenser

financièrement ou les remplacer ailleurs. Les inclusions faites au cours des ans ont surtout été réalisées pour des sols de moindre qualité. Les meilleures terres agricoles, elles, ont fondu.

Ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à affronter les prochains chapitres alimentaires qui vont s'écrire en contexte de réchauffement climatique. Pour cela, il faut arrêter de voir nos zones agricoles comme quelque chose en dehors de nous. Il s'agit bel et bien d'un patrimoine collectif. Or, la rareté de ces terres, couplée aux appétits des municipalités et des promoteurs alors que sévit la crise du logement ([https://www.ledevoir.com/crise-du-logement?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/crise-du-logement?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)), appelle à plus qu'une révision de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Ce qu'il lui faut, ce sont aussi de meilleurs verrous, comme ceux de la ceinture verte qui fait l'orgueil des Torontois. Le gouvernement Ford l'a appris à ses dépens. Essayer d'en faire sauter un, même petit, coûte cher. Si cher, en fait, que Doug Ford a battu en retraite, non sans avoir vu des têtes de ministres rouler.

Ces verrous sont d'autant plus essentiels que les terres agricoles, une fois cédées, ne reviennent plus. Même quand on a pris la peine de tout attacher en ce sens, apparemment. L'exemple du rachat des terres de Rabaska est patent. Ici, c'est la mémoire collective qui semble avoir fait défaut. Comme Le Devoir ([https://www.ledevoir.com/societe/799164/rabaska-quebec-force-rapatrier-terres-rabaska-domaine-agricole?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/societe/799164/rabaska-quebec-force-rapatrier-terres-rabaska-domaine-agricole?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) le rappelait opportunément lundi ([https://www.ledevoir.com/societe/799164/rabaska-quebec-force-rapatrier-terres-rabaska-domaine-agricole?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/societe/799164/rabaska-quebec-force-rapatrier-terres-rabaska-domaine-agricole?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)), un addenda avait été ajouté à l'époque afin de mettre à l'abri une superficie cultivable approximative de 271,7 hectares advenant l'abandon du projet.

Ces riches hectares cultivables (cédés contre l'avis de la CPTAQ) sont coincés dans les limbes de ce projet mort-né depuis 2013. Le gouvernement Legault ([https://www.ledevoir.com/francois-legault?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/francois-legault?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)) s'est engagé en juin à s'en porter acquéreur. Il semble avoir tout en main pour les y en tirer et les verrouiller. Il ne faudrait pas qu'il hésite une seconde à le faire.

Il est fini le temps où la paresse et l'efficacité justifiaient qu'on prenne des bouchées çà et là dans notre réserve. On le voyait encore lundi dans le dossier du chantier futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges : la légèreté ne passe plus. Là-bas, le dézonage par décret de terres agricoles avait déjà été mal accueilli. Or, voici que Radio-Canada nous apprend (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2014301/hopital-vaudreuil-soulanges-stationnement-monteregie>) que le stationnement étagé initialement prévu sera converti en stationnement de surface classique, au vif mécontentement des élus et des citoyens.

Nos décideurs doivent cesser de fermer les yeux ou de donner l'absolution à ce genre de grignotage. Au fur et à mesure que des trous apparaissent, le territoire agricole devient de plus en plus étranger à lui-même. Ce n'est pas parce qu'il est tranquille que ce démantèlement en est moins grave. Ressaisissons-nous avant que ses effets cumulatifs n'étouffent le milieu agricole.

Ce texte fait partie de notre section Opinion. Il s'agit d'un éditorial et, à ce titre, il reflète les valeurs et la position du *Devoir* telles que définies par son directeur en collégialité avec l'équipe éditoriale.